

**SELECTION D'UN AGENT TEMPORAIRE  
A LA DIRECTION GENERALE DEVELOPPEMENT ET RELATIONS AVEC LES  
ETATS D'AFRIQUE, DES CARAIBES ET DU PACIFIQUE**

---

La Commission organise une sélection en vue de pourvoir à une fonction de **Conseiller** au sein de la Direction Générale Développement et relations avec les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

**CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION**

Les candidat(e)s doivent remplir les conditions de l'article 12 du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes<sup>1</sup>, et notamment être ressortissant(e)s d'un des Etats membres de l'Union européenne.

Les Institutions européennes appliquent une politique d'égalité des chances et acceptent les candidatures sans discrimination, telle qu'une discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

**FORME ET DUREE DU CONTRAT**

La/Le candidat(e) retenu(e) pourra se voir offrir un contrat d'agent temporaire au titre de l'article 2, point a) du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, conformément à la décision de la Commission relative à une nouvelle politique en matière d'engagement et d'emploi des agents temporaires du 28 avril 2004<sup>2</sup>. La durée du contrat ne pourra excéder quatre ans, avec une possibilité éventuelle de renouvellement pour une durée maximale de deux ans.

La durée maximale du contrat tiendra également compte des dispositions en matière de durée maximale des prestations de la part des agents, conformément à la décision de la Commission relative à la durée maximale du recours au personnel non permanent du 28 avril 2004 (six ans sur une période de douze ans)<sup>3</sup>.

**AFFECTATION:** Bruxelles, Belgique.

**NIVEAU:** AD13 (à titre indicatif, traitement de base mensuel initial brut de €11.253,14 à €11.726,01)<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/civil\\_service/docs/toc100\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/civil_service/docs/toc100_fr.pdf)

<sup>2</sup> [http://europa.eu/epso/apply/today/pdf\\_word\\_temp\\_staff/decision\\_new\\_policy\\_for\\_at\\_fr.pdf](http://europa.eu/epso/apply/today/pdf_word_temp_staff/decision_new_policy_for_at_fr.pdf)

<sup>3</sup> [http://europa.eu/epso/apply/today/pdf\\_word\\_temp\\_staff/regle\\_des\\_six\\_ans\\_fr.pdf](http://europa.eu/epso/apply/today/pdf_word_temp_staff/regle_des_six_ans_fr.pdf)

<sup>4</sup> [http://europa.eu/epso/apply/today/pdf\\_word\\_temp\\_staff/decision\\_on\\_classification\\_fr.pdf](http://europa.eu/epso/apply/today/pdf_word_temp_staff/decision_on_classification_fr.pdf)

## **NATURE DES TACHES**

La Direction générale Développement (DG DEV) initie et formule la politique de développement et donne, auprès des Etats membres, une vision européenne du développement pour influencer le débat international en vue de l'éradication de la pauvreté. Elle coordonne également, dans l'ensemble des domaines relevant de la compétence communautaire et notamment par le biais de l'Accord de Cotonou et des stratégies respectives à l'égard de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, les relations politiques avec les pays et les régions d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), ainsi qu'avec l'Union africaine, les Communautés économiques régionales, les pays et les territoires d'outre-mer (PTOM). Par ailleurs, elle élabore les stratégies de coopération avec les pays et régions ACP et les PTOM et programme les ressources du Fonds européen de Développement.

Dans le cadre de la communication de la Commission du 8 avril 2009 (COM(2009)160) "Aider les pays en développement à surmonter la crise", la DG DEV recherche un Conseiller qui sera directement rattaché au Directeur général adjoint. Il aura les responsabilités suivantes:

- Jouer un rôle essentiel en matière de négociation et de représentation pour la Direction générale auprès des: gouvernements des pays tiers qu'ils soient en développement ou "émergents" (Russie, Chine,...); organisations internationales et autres donateurs (UN, OCDE,...); institutions financières internationales ("IFIs": BM, FMI,...); et institutions européennes (y inclus le Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune);
- Contribuer à la définition de l'orientation stratégique générale pour l'action de la Commission en support aux pays tiers en vue de faire face à la crise économique après une analyse approfondie des effets des chocs économiques actuels sur les populations des pays en développement;
- Elaborer des stratégies d'adaptation qui tiennent compte de la diversité et de l'hétérogénéité des pays en situation de fragilité en termes de configuration et de circonstances socio-économiques et culturelles;
- Participer activement au dialogue politique, d'une part avec les gouvernements des pays tiers, d'autre part avec les organisations internationales financières, politiques et dans le domaine des relations extérieures et de la coopération;
- Assurer une étroite cohérence des interventions et une meilleure coordination des différentes opinions sur la scène internationale pour une plus grande convergence des objectifs à moyen et long terme; pour ce faire, veiller à assurer un lien étroit entre les stratégies de développement, les mesures prises dans le cadre de la crise économique, la politique du commerce et le contexte politique;
- Veiller à ce que les mécanismes financiers nouveaux et/ou renforcés qui seront proposés au niveau politique international soutiennent et renforcent les pays en développement sujets à l'impact social de la crise et victimes d'une chute de l'activité économique.

## **FORMATION**

(i) Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme lorsque la durée normale desdites études est de quatre années ou plus,

ou

(ii) un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et une expérience professionnelle d'une année au moins lorsque la durée normale desdites études est de trois années au moins.

## **EXPERIENCE/COMPETENCES**

- A la date limite de soumission des candidatures, le(s) candidat(e)s doi(ven)t démontrer, outre les qualifications minimales requises ci-dessus, un minimum de 15 années d'expérience professionnelle.
- Connaissances approfondies en matière de politiques de développement et des relations extérieures;
- Expérience confirmée dans les relations internationales et les affaires étrangères, ainsi qu'une connaissance confirmée du milieu diplomatique; une expérience pratique de plusieurs pays tiers (i.e. en dehors de l'Union européenne) et/ou continents serait un avantage;
- Expérience confirmée en représentation et négociations internationales à hauts niveaux; serait un avantage: disposer de réseaux consolidés qui permettent, dans des situations difficiles et des délais très courts, de mener des négociations à haut niveau avec des pays tiers affectés par la crise, des pays émergents ("BRIC" : Brésil, Russie, Inde, Chine) ou d'autres partenaires au niveau multilatéral tant dans le domaine des politiques internationales que celui du commerce multilatéral;
- Expérience souhaitable dans les questions de sécurité (PESC);
- Capacité conceptuelle élevée permettant de développer des stratégies et politiques innovantes;
- Excellentes capacités de communication, de fixation de priorités et de décision.

## **LANGUES**

En application de l'article 12, al. 2, point e du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes: une connaissance approfondie d'une des langues des Communautés et une connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés.

En raison de la nécessité du service, une excellente maîtrise du français et de l'anglais est essentielle. La connaissance d'autres langues sera un atout.

## **DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

La procédure se déroulera en trois phases distinctes et successives:

### 1. Présélection

Le comité de sélection, composé conformément à l'article 2c) de la décision de la Commission relative à une nouvelle politique en matière d'engagement et d'emploi des agents temporaires du 28 avril 2004<sup>5</sup>, effectuera une présélection sur base des qualifications et de

---

<sup>5</sup> [http://europa.eu/epso/apply/today/pdf\\_word\\_temp\\_staff/decision\\_new\\_policy\\_for\\_at\\_fr.pdf](http://europa.eu/epso/apply/today/pdf_word_temp_staff/decision_new_policy_for_at_fr.pdf)

l'expérience professionnelle telles qu'elles ressortent des informations figurant dans l'acte de candidature et dans la lettre de motivation.

## 2. Admission

Les candidat(e)s présélectionné(e)s devront fournir des documents officiels confirmant les informations reprises dans l'acte de candidature, à savoir:

- copie d'un document prouvant la citoyenneté (carte d'identité ou passeport),
- copie de diplôme(s) ou certificat(s) d'étude du niveau exigé,
- attestations d'emploi prouvant la durée de l'expérience professionnelle.

Ces documents devront permettre d'établir de manière indiscutable la date de début et de fin, ainsi que la continuité, de chacune des expériences professionnelles soumises à une valorisation pour la présente sélection. A cet effet, les candidat(e)s joindront de préférence les attestations des anciens employeurs et de l'employeur actuel. S'ils (elles) ne peuvent pas joindre les attestations de travail des employeurs, les copies des documents suivants seront par exemple admises: contrats d'emploi accompagnés par la première et la dernière fiches de salaire, ainsi que la dernière fiche mensuelle de salaire de chaque année intermédiaire lorsqu'un contrat a une durée supérieure à un an, actes de nomination accompagnés de la dernière fiche de salaire, livrets de travail, attestations fiscales.

Les pièces justificatives requises seront indispensables pour la recevabilité définitive de l'acte de candidature. A défaut de communication de ces pièces dans les délais prescrits, la candidature sera considérée comme nulle.

En cas de doute quant à la nature ou la validité des documents à présenter, les candidat(e)s sont invité(e)s à prendre contact avec le/la secrétaire du panel au moins dix jours ouvrables avant l'échéance de ces délais, par l'intermédiaire de la boîte fonctionnelle à l'adresse [DEV-VAC-CONS@ec.europa.eu](mailto:DEV-VAC-CONS@ec.europa.eu). Ceci afin de leur permettre de constituer, dans les délais prescrits, un dossier complet et recevable.

Le(s) lauréat(e)s de la sélection à qui un emploi sera offert devra/devront, ultérieurement, présenter aux fins de certification les originaux de tous les documents requis.

## 3. Sélection

Le(s) candidat(e)s retenu(e)s à l'issue de la phase d'admission sera/seront convié(e)s pour une entrevue afin d'être évalué(e)s de manière objective et impartiale en comparaison avec les autres candidat(e)s, sur base des qualifications, de l'expérience professionnelle, des compétences et des connaissances linguistiques, telles que détaillées dans le présent avis.

## **CANDIDATURES**

L'acte de candidature dûment rempli (en anglais, français ou allemand), accompagné d'une lettre de motivation de maximum 2 pages, sera envoyé à l'adresse suivante:

[DEV-VAC-CONS@ec.europa.eu](mailto:DEV-VAC-CONS@ec.europa.eu)

Les candidat(e)s sont prié(e)s d'envoyer sa/leur candidature dans un seul courrier, sous format .zip ou .pdf afin d'éviter une saturation de la boîte fonctionnelle. La Commission se réserve la

possibilité de mettre en place un outil informatique permettant d'éliminer automatiquement tous les messages dépassant 1 MB.

La même boîte fonctionnelle sera utilisée par les candidat(e)s pour tout échange de correspondance avec le panel de sélection et pour toute demande de renseignements.

**La date limite de soumission des candidatures est fixée au 14 septembre 2009.**

\*\*\*\*\*

Pour votre information, la Commission a mis en place une base de données interne destinée à rassembler les candidatures spontanées. Si vous souhaitez que votre candidature soit prise en considération dans le cadre d'autres procédures de sélection (y compris pour d'autres types de contrats), vous pouvez envoyer votre curriculum vitæ par l'intermédiaire du site "EU CV Online": [http://www.ec.europa.eu/civil\\_service/job/cvonline/index\\_fr.htm](http://www.ec.europa.eu/civil_service/job/cvonline/index_fr.htm).